

Véronique Ragusa-Bartolone
Directrice de l'Environnement et de l'Écologie urbaine
Établissement public territorial Est Ensemble Grand Paris
100 avenue Gaston Roussel
93230 Romainville

Paris, le 22 mai 2023

Objet : Avis des garants CNDP sur la réponse d'Est Ensemble à leurs deux bilans portant, d'une part sur la mission de conseil à la convention citoyenne locale pour le climat, et d'autre part sur la concertation préalable à la révision de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Madame,

Tout d'abord nous souhaitons saluer la mise en place du dispositif participatif innovant que Est Ensemble a mis en œuvre. Pour donner suite aux échanges préalables avec la CNDP, vous avez en effet suivi notre demande d'articuler la Convention Citoyenne pour le Climat avec la concertation préalable portant sur la révision du PCAET, ce qui a permis de ne pas avoir deux démarches complètement déconnectées.

C'est aujourd'hui avec intérêt que nous avons pris connaissance de vos engagements résultant des enseignements de cette concertation inédite, transmis le 4 avril 2023. Le présent avis porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative au regard des attentes du public rencontré au cours de cette concertation et de nos recommandations, telles qu'exprimées dans nos deux bilans. Il ne porte pas sur vos choix de modifications du projet de plan climat révisé, les garants de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets, plans et programmes. Cet avis ne porte pas non plus sur le déroulement de la Convention citoyenne du climat, ou à celui de la concertation préalable dans son ensemble, nous avons publié nos appréciations par rapport à l'élaboration et la mise en œuvre de ces dispositifs dans nos bilans du 25 juillet 2022 et du 15 janvier 2023.

Le présent courrier porte uniquement sur la phase dite de « reddition des comptes », c'est-à-dire sur les suites que vous avez données à la Convention citoyenne du Climat et à la concertation préalable portant sur la révision du PCAET. Comme toujours, le présent avis sera rendu public sur le site de la CNDP et il vous appartiendra d'en faire de même sur le vôtre.

Dans ce cadre, il ressort que les engagements présentés dans le cadre de la convention citoyenne locale pour le climat reprennent bien ceux exprimés aux conventionnels lors du conseil communautaire du 24 mai 2022.

Par ailleurs, nous constatons avec intérêt que la démarche initiée auprès des jeunes du territoire se poursuit.

Toutefois, s'agissant de la seconde phase de concertation d'octobre à décembre 2022, votre document n'indique pas les suites données aux axes travaillés avec les acteurs et parties prenantes lors des ateliers thématiques rapportés dans notre second bilan, et dans quelle mesure ils auront permis d'enrichir la révision de votre PCAET. Il nous semble qu'il eut été intéressant pour le public et les parties prenantes s'étant exprimés, de pouvoir comprendre en quoi et selon quelles modalités leurs propositions ont été prises en compte et seront éventuellement intégrées au prochain PCAET.

De même on peut regretter que la réponse de Est Ensemble aux recommandations de notre premier bilan, paru en juillet 2022, concernant l'articulation entre la convention citoyenne locale pour le climat finalisée et la seconde partie de la concertation préalable à la révision de votre PCAET qui allait se mettre en place à l'automne 2022, n'ait pas été émise à la suite de la diffusion dudit bilan, comme cela était prévu. Les retours sur les points de vigilance et recommandations auraient certainement gagné en compréhension pour la population et opérationnalité auprès des collectivités et associations concernées par la révision du plan climat.

Pour terminer, nous souhaiterions souligner les points pour lesquels les engagements présentés ne nous semblent pas apporter de réponses claires aux demandes de précision et de recommandations de notre second bilan. Il s'agit notamment, pour Est Ensemble de préciser davantage :

- les aspects opérationnels du droit de suite, qui constituait un engagement fort de la collectivité auprès des conventionnels : quelle forme prendra le comité de pilotage, selon quel calendrier seront associés les conventionnels désireux de suivre et évaluer les actions de leur avis ? Quels échanges sont prévus avec ces derniers ?
- la mise en place de la Cité du climat, lieu emblématique et fédérateur issu de la convention citoyenne locale pour le climat : pouvez-vous apporter davantage de détails quant au calendrier et modalités de préfiguration, à la composition de sa gouvernance, à la place des conventionnels ?
- la charte de l'habitat inclusif qui constitue une mesure forte préconisée par les conventionnels, à la hauteur des enjeux d'un territoire contrasté, et pour laquelle la collectivité s'est engagée : question similaire aux précédentes : quel contenu, quel calendrier, quelle visibilité pour les conventionnels en retour ?

Il nous semble que vous pourriez opportunément préciser ces points dans le cadre du PCAET révisé et lors de sa présentation au conseil de territoire.

Par ailleurs, nous avons pris acte que vous n'envisagiez pas de concertation continue jusqu'à la participation du public par voie électronique (PPVE) en raison du calendrier contraint de finalisation du PCAET et des moyens humains et financiers nécessaires pour ce faire.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations,

Marie-Claire Eustache
Garante de concertation

et

Alain Rotbardt
Garant de concertation



Copie à :
Monsieur Patrick Deronzier, Directeur de la CNDP